

➤ L'enseignement technologique spécialisé option Technique de la Musique et de la Danse (TMD)

L'enseignement technologique option Technique de la Musique et de la Danse (TMD) n'est proposé dans l'académie d'Orléans-Tours que dans un seul établissement, le lycée Paul-Louis Courier à Tours.

Les objectifs de formation

Accompagner et faciliter la formation technique, dans l'enseignement spécialisé, des musiciens et des danseurs de haut niveau. A cette fin, les horaires des élèves au Lycée sont aménagés pour leur permettre de suivre leurs cours au Conservatoire National de Région ou à l'Ecole Nationale de Musique et de Danse.

Les contenus d'enseignement

L'enseignement se partage entre les cours au Lycée et ceux dans la structure de l'enseignement spécialisé ; au Lycée, ils reçoivent une formation technique (Dictées musicales, Analyse) et Culturelle (Histoire de la Musique ou de la Danse).

Les enseignements généraux :

- Français
- Philosophie (en Terminale)
- Initiation au monde contemporain
- Histoire de l'Art et des Civilisations
- Une Langue Vivante
- Mathématiques
- Sciences Physiques
- Enseignement renforcé au choix : Philosophie ou Mathématiques
- E.P.S.

Les enseignements professionnels (certains sont au choix) :

Option instrument

- Histoire de la Musique
- Dictée
- Analyse
- Exécution instrumentale
- Lecture à vue instrumentale
- Musique d'ensemble (vocale et instrumentale)
- Technique du son
- Organologie

Option danse

- Exécution chorégraphique
- Histoire de la musique et de la danse
- Dictée
- Analyse musicale
- Scénographie
- Anatomie

Les enseignements facultatifs

- Arts Plastiques
- Langue Vivante 2

Le public visé

Musiciens et danseurs de haut niveau, qui suivent une formation dans l'enseignement spécialisé et envisagent une profession dans et autour de la musique et de la danse : instrumentiste ou danseur professionnel, professeur dans les écoles de musique, métiers du son, lutherie...

Le recrutement

L'admission en classe de Seconde TMD est prononcée par une commission spécifique réunie dans le lycée d'accueil à l'initiative du Proviseur. Cette instance prend en compte le niveau scolaire général de l'élève et la réussite aux tests organisés par le C.R.R. (Conservatoire à Rayonnement Régional) ou le C.R.D. (Conservatoire à Rayonnement Départemental).

Le niveau général exigé est celui d'une entrée en Seconde d'enseignement général ; il est donc nécessaire, lors de la phase d'orientation en fin de 3^{ème}, d'être jugé apte à suivre des études dans le second cycle long.

Le niveau musical ou chorégraphique est validé par le C.R.R. (Conservatoire à Rayonnement Régional) ou le C.R.D. (Conservatoire à Rayonnement Départemental) à l'issue de tests qu'il organise courant second trimestre.

La réussite à ces tests n'implique pas obligatoirement l'acceptation du dossier par la commission de recrutement.

Après le bac...

Cette formation ne débouche pas directement sur une profession musicale ou chorégraphique mais permet d'envisager une spécialisation professionnelle. Comme tout baccalauréat, il donne par ailleurs accès à l'Université.

➤ Les épreuves du baccalauréat : Technique de la Musique et de la Danse (TMD)

Option instrument

Premier Groupe

Enseignements Généraux

Matière	Durée	Coefficient	Modalité
A1 : Français – classe de 1 ^{ère}	4h	2	Ecrit
A1 : Français – classe de 1 ^{ère}	20 mn	1	Oral
A2 : Maths et Physique ou Philosophie	4h	3	Ecrit
A3 : Langue Vivante 1	20 mn	3	Ecrit
A4 : Education Physique et Sportive		1	

Enseignements Professionnels

Matière	Durée	Coefficient	Modalité
B1 : Technique Musicale (Analyse-Dictée)	4h	3	Ecrit
B2 : Exécution Instrumentale	20 mn	4	Oral
B3 : Histoire de la Musique	4h	3	Ecrit

Deuxième Groupe

Enseignements Généraux

Matière	Durée	Coefficient	Modalité
B1 : Philosophie ou Maths et Physique	20 mn	2	Oral
B2 : Histoire de l'Art et des Civilisations	20 mn	2	Oral
B3 : Reprise de A1, A2 ou A3	20 mn	2 ou 3	Oral

Enseignements Professionnels

Matière	Durée	Coefficient	Modalité
B4 : Ecriture Musicale	4h	2	Ecrit
B4 : Technique du Son	20 mn	2	Oral
B4 : Lecture instrumentale à vue	10 mn	2	Oral
B4 : Organologie	20 mn	2	Oral
B5 : reprise de B2	20 mn	4	Oral

Epreuves facultatives : Arts Plastiques, LV2 – les points au dessus de la moyenne sont ajoutés au total.

Option Danse

Premier Groupe

Enseignements Généraux

Matière	Durée	Coefficient	Modalité
A1 : Français – classe de 1 ^{ère}	4h	2	Ecrit
A1 : Français – classe de 1 ^{ère}	20 mn	1	Oral
A2 : Maths et Physique ou Philosophie	4h	3	Ecrit
A3 : Langue Vivante 1	20 mn	3	Ecrit
A4 : Education Physique et Sportive		1	

Enseignements Professionnels

Matière	Durée	Coefficient	Modalité
B1 : Technique Musicale (Analyse-Dictée)	3h	3	Ecrit
B2 : Exécution Chorégraphique	20 mn	4	Oral
B3 : Histoire de la Musique et de la Danse	4h	3	Ecrit

Deuxième Groupe

Enseignements Généraux

Matière	Durée	Coefficient	Modalité
B1 : Philosophie ou Maths et Physique	20 mn	2	Oral
B2 : Histoire de l'Art et des Civilisations	20 mn	2	Oral
B3 : Reprise de A1, A2 ou A3	20 mn	2 ou 3	Oral

Enseignements Professionnels

Matière	Durée	Coefficient	Modalité
B4 : Improvisation Chorégraphique Ou Scénographie ou Exécution à vue d'une chorégraphie imposée Ou Anatomie	30 mn	2	Oral Oral Oral Oral
B5 : reprise de B2	20 mn	4	Oral

Epreuves facultatives : Arts Plastiques, LV2 – les points au dessus de la moyenne sont ajoutés au total